

Règlement
Challenge „MILLEMÈCHES“
RCI 1-3

Lors de l'AG 2001 j'offre au CSBB une channe argovienne en étain pour le challenge mentionné ci-dessus :

Pour la remise du challenge le règlement suivant est valable :

1. Le prix sera décerné dans la catégorie sport RCI (règlement de concours international) dans les classes 1 à 3. Le participant avec le plus de points est le vainqueur.
2. On prend en compte uniquement les concours réussis (avec Ment) Ils doivent être noté dans le livret de travail rouge du SCS.
3. Le conducteur qui gagne le challenge trois fois consécutivement peut garder la channe définitivement.
4. Le fondateur du prix est exclu du concours.
5. Les frais pour graver la channe sont prises en charge par le donateur.

Gippingen, le 20 février 2001

Elevage „des Millemèches“
Deborah Koch